

PRÉFECTURE
De l'Allier.

Cabinet
Du Secrétaire-Général.

Journécat



Moulins, le 10 août 1850.

Monsieur le Préfet,

Le courriel de ce heures m'a apporté, hier, une nouvelle lettre de M. le S. Préfet de Jarnat, relative aux élections.

M. le S. Préfet reconnaît bien que j'enfermais la première partie de sa lettre dans un b. hier, mais il persiste dans l'opinion que les opérations électorales doivent être suspendues.

J'en partage pas cette conviction, mais étant à vous, Monsieur le Préfet, qu'il appartient de décider. - j'ai pris de moi le paquet conformément les impressions dont je vous avais annoncé le départ quant ce matter, il partira seulement après la réception de votre décision, ce n'est qu'une question de retard.

Le même courriel apportait une dépêche par laquelle votre collègue du Puy-d-Ôme vous informait du passage de Jargio-Jayolle (dit Donnerat) condamné par la cour d'Orléans quant l'affaire de la Grande-des-mottes, et qui